

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

REÇU LE :

27 JUIN 2022

SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET

**Séance du 23 Juin 2022**

Date de convocation : 09/06/2022

Nb de membres en exercice : 63  
Présents : 26  
Nb de suffrages exprimés : 33  
VOTE : Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibérés à Argelès-sur-Mer, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

**OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT POUR PROCEDER A LA REALISATION DE DEUX  
EMPRUNTS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION/PREVENTION DES  
INONDATIONS SUR LE TANYARI A PALAU-DEL-VIDRE ET SUR LA BAILLAURY A BANYULS-SUR-  
MER**

**Étaient présents avec droit de vote:**

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. LAURENT BOSCH (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. LAURENT MEYRUEIX (TITULAIRE), Mme ISABELLE MORESCHI (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

**Étaient représentés / ayant donné procuration :**

Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE) procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

**Autres participants :**

Mme MARIE HELENE DURO (ELUE ST LAURENT DE CERDANS) et M.XAVIER JUHEL (SUPPLEANT),

**Absents excusés :**

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. LAURENT DAUBA (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme SOPHIE FERTON (SUPPLEANT), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. BERNARD PACCIANUS (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. PIERRE PLANAS (SUPPLEANT), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), Mme MARIE-PIERRE SADOURNY (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT), M. BERTRAND WERNER (TITULAIRE),

M. Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

**OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT POUR PROCEDER A LA REALISATION DE DEUX EMPRUNTS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION/PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TANYARI A PALAU-DEL-VIDRE ET SUR LA BAILLAURY A BANYULS-SUR-MER**

Le Président expose :

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

Selon la délibération 2020/16 du 4 septembre 2020, le comité syndical a donné délégation au Président pour procéder à la réalisation d'emprunts dans la limite de 200 000 € par opération d'emprunt.

Le Président expose que le Syndicat porte un programme de travaux de restauration/prévention des inondations sur le Tanyari à Palau-del-Vidre et sur la Baillaury à Banyuls-sur-Mer et dont les investissements sont prévus par le budget :

**Travaux mixtes restauration/prévention des inondations sur le Tanyari à Palau-del-Vidre (BP 2022 – Section investissement – OP39)**

Montant global du projet : 2 400 000.00 € (AP/CP)

Subvention notifiée : AERMC 1 600 000 €

Besoin estimé de financement par emprunt : 500.000 €

**Travaux de restauration de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer (BP 2022 – Section investissement – OP48)**

Montant global prévisionnel : 1 217 000€ TTC (AP/CP)

Subventions notifiées : AERMC 709 326 € - Région Occitanie 101 332 €, soit un total de 810 658 €

Besoin estimé de financement par emprunt : 300.000 €

Dans l'intérêt d'une bonne gestion de ces deux dossiers et sans préjudice à la délibération 2020/16 du 4 septembre 2020, il est proposé que le Président se voie accorder spécialement délégation du comité syndical dans les conditions suivantes :

De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget pour les travaux de restauration de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer (BP 2022 – Section investissement – Opération n° 39) et pour les travaux mixtes restauration/prévention des inondations sur le Tanyari à Palau-del-Vidre (BP 2022 – Section investissement – Opération n° 48), et aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**Le Comité Syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Délégation est accordée au Président pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget pour les travaux mixtes restauration/prévention des inondations sur le Tanyari à Palau-del-Vidre (BP 2022 – Section investissement – OP39) et pour les travaux de restauration de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer (BP 2022 – Section investissement – OP48)) et aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La délégation ci-dessus ne préjudicie pas à la délégation générale en matière d'emprunt accordée par la délibération 2020/16 du 4 septembre 2020.

Fait et délibéré à Argelès-sur-Mer, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Les Oluses**

**REÇU LE :**  
**27 JUIN 2022**  
**SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET**



**Certifié exécutoire compte tenu :**

De la transmission en Sous-Préfecture le : 27 JUIN 2022

De la publication le : 27 JUIN 2022

